

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 220 Subvention à l'association Chaussettes Orphelines (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Chaussettes Orphelines ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Chaussettes Orphelines, (2011-DDEEES-220, n° Tiers X07225, Dossier 2011-04989, n° SIMPA : 11285), dont le siège social est situé, 2 rue des Gardes à Paris 18e au titre de soutien à son programme d'activités en 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004, du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et suivants.